

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME D'ADJOINT TECHNIQUE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES DE 1^{ÈRE} CLASSE SPÉCIALITÉ ENTRETIEN D'ESPACES

Ouvert à partir du 3 novembre 2025

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint technique d'administrations parisiennes de 1^{ère} classe spécialité entretien d'espaces est organisé à partir du 3 novembre 2025

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Les adjoint-e-s techniques d'administrations parisiennes spécialité entretien d'espaces assurent le nettoyage (ramassage de papiers, de déchets, de feuilles et débris divers, balayage), la collecte des déchets (collectes des réceptacles de propreté, de conteneurs, de dépôts sauvages...), les petits travaux d'entretien de mobilier urbain, de signalétique et des infrastructures publiques présentes sur ces espaces, le nettoyage de graffitis sur le mobilier urbain, le sablage ou déblaiement des voies, allées et chemins en cas de neige ou de gel, s'assurer une bonne relation à l'usager afin de mieux répondre aux attentes des habitants, participer à des manifestations événementielles et à leur organisation.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les agent-e-s recruté-e-s dans le cadre de ce recrutement sans condition de diplôme ont vocation à être affecté-e-s, en fonction des choix proposés au moment de l'affectation.

- Dans les cimetières : nettoyage des divisions funéraires et des voiries, désherbage mécanique, lutte alternative et écologique de l'enherbement. Mise en place de dispositifs de sécurité pour les grandes cérémonies ;
- Dans les parcs et jardins : désherbage, entretien et petites réparations du mobilier urbain, nettoyage des puisards, caniveaux et fontaines, contrôle quotidien des jeux, des aires de jeux et des toilettes publiques, ouverture des parcs et des jardins, entretien des fermes urbaines si la division en comporte une ;
- Aux Bois de Vincennes et Boulogne : fontainerie, curage des lacs et rivières, petit entretien général (maçonnerie, réfection d'allées) ;
- Au service patrimoine et logistique : pose, entretien et réparation du mobilier urbain des espaces verts et des jeux d'enfants, petits travaux de maintenance (peinture, maçonnerie, plomberie, menuiserie, enlèvement de graffiti).

Les missions s'effectuent avec le port d'une tenue de service. Les dimanches et jours fériés travaillés donnent lieu à une rémunération spécifique. La rémunération brute mensuelle sera d'environ 2080 € (traitement et indemnités de base).

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant-e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES ÉPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

- I. Épreuve d'admissibilité : Sélection des candidatures sur dossiers
- II. Épreuves d'admission : épreuves orales et pratiques

Une épreuve orale - entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidat-e-s disposeront des 3 premières minutes pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste (*durée 15 minutes – coefficient 1*).

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint technique spécialité entretien d'espaces

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un adjoint technique spécialité entretien d'espaces, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s stagiaires puis titularisé-e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé-e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir **du 22 septembre au 10 octobre 2025**

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Devront être impérativement joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir, téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation, permis B souhaité...)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint technique spécialité entretien d'espaces par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

→ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

→ ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Le document est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

➤ Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE :

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission :

- 1) Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint technique spécialité entretien d'espaces

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un adjoint technique spécialité entretien d'espaces, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

- 2) Une épreuve pratique de mise en situation professionnelle – coefficient 1

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.